

AA.-
REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité Justice Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2009- 494 DU 25 SEPTEMBRE 2009

portant ratification de l'accord signé à Cotonou le 28 novembre 2007 entre le Gouvernement de la République du Bénin et le Gouvernement de la République française relatif à la gestion concertée des flux migratoires et au co-développement.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2009-24 du 03 août 2009 portant autorisation de ratification de l'accord signé à Cotonou le 28 novembre 2007 entre le Gouvernement de la République du Bénin et le Gouvernement de la République française relatif à la gestion concertée des flux migratoires et au co-développement.
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er : Est ratifié, l'accord signé à Cotonou le 28 novembre 2007 entre le Gouvernement de la République du Bénin et le Gouvernement de la République française relatif à la gestion concertée des flux migratoires et au co-développement et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 septembre 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



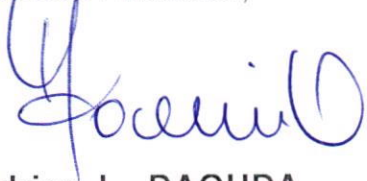
Dr Boni Y A Y I

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de
l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



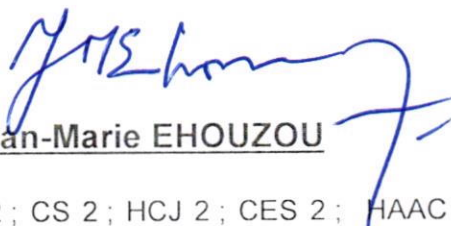
Idriss L. DAOUDA

Le Ministre de l'Intérieur et de
la Sécurité Publique,



Armand ZINZINDOHOUE

Le Ministre des Affaires Etrangères,
de l'Intégration Africaine, de la
Francophonie et des Béninois de
l'Extérieur,



Jean-Marie EHOZOU

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CC 2 ; CS 2 ; HCJ 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; -MECPDEPPCAG 4 -
MEF 4 -MISP 4 - MAEIAFBE 4 - AUTRES MINISTERES 26 -SGG 4 ; IGE-DEP-INSAE 3 ; DSIA
2 ; DGBM-CF-DGTCP-DSDV 8 ; BN-DAN-DLC 3 ; GCONB-DGCST 2 ; BCP-CSM-IGAA 3 ; UAC-
ENAM-FADESP 3 ; UNIPAR-FDSP 2 ; JO 1 .